

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

DEL-2025-189

L'An deux mille vingt-cinq, le 9 septembre, à 9 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 02/09/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CATTANEO, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, OBERLI, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes BOISROUX, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, MM. ANCHISI, CHALLEAT, COSTAN, DUPERTHUY, GRANGE, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 12

Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE DU LYAUD - ROUTE DES DEVANTS - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC THONON AGGLOMERATION ET LA COMMUNE

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Par délibération en date du 05/12/2024, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune du LYAUD et Thonon Agglomération pour les travaux de requalification de voirie, réhabilitation des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs, route des Devants.

La commune du LYAUD entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de la voirie.

Thonon Agglomération réalise le renforcement du réseau d'eau potable et la mise en séparatif du réseau d'assainissement.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et au rétablissement d'infrastructures de télécommunications.

Conformément à la convention de groupement de commandes, le SYANE, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots :

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENTS VRD »**
- **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE »**
- **LOT N°3 : « ENROBES »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 28 juillet 2025, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise GIROD FRERES pour un montant de 761.777,00 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 251.697,50 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise SIPE pour un montant de 146.096,00 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise COLAS pour un montant de 283.969,60 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 62.829,10 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 3 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

